

L'union européenne constitue aujourd'hui le cas le plus élaboré d'intégration régionale (voir dans le chapitre précédent la notion de régionalisation). Sa construction s'est faite pas à pas et s'organise autour d'objectifs d'intégration et de régulation des marchés et d'harmonisation des politiques économiques et sociales ; elle s'accompagne de l'adhésion de nouveaux pays. Elle permet aux Etats membres d'occuper une place essentielle dans l'économie mondiale, même si le processus d'intégration est loin d'être achevé.

I. LA CONSTRUCTION DE L'UNION EUROPEENNE

A. Les principales étapes de la construction européenne

L'unification du marché européen a été un processus long et difficile. Il a donné lieu à une construction qui s'est déroulée en plusieurs étapes.

1. *Le traité de Rome - 1957*

Il institue une **Communauté Economique Européenne (CEE)** entre 6 pays fondateurs.

Le traité de Rome avait un **double objectif** :

- **la réalisation d'un marché commun** : un marché commun repose sur une **union douanière** et un **tarif extérieur commun** (tous les pays membres de la CEE pratiquent les mêmes droits de douane vis-à-vis des pays extérieurs).
- **la mise en place de politiques communes** notamment dans le domaine de l'agriculture et des transports

Le traité de Rome met également en place les institutions communautaires (voir cours de droit de Première STG – ces notions doivent être acquises) : la commission, le conseil des ministres, le parlement européen.

2. *L'Acte unique européen – 1986 : d'un marché commun à un marché unique*

Il relance la **construction d'un véritable marché unique** en supprimant les obstacles aux principes de la libre circulation (libre circulation des biens, services, hommes et capitaux) et en harmonisant les législations nationales. La communauté économique européenne s'appelle désormais la **communauté européenne**.

3. *Le traité de Maastricht – 1992*

Il crée l'Union européenne et se donne pour **objectif de mettre en place une Union Economique et Monétaire**.

4. *Le traité d'Amsterdam – 1997*

Il **renforce les politiques de l'Union** ainsi que la place de celle-ci sur la scène internationale. Il adopte un **pacte de stabilité et de croissance**.

B. De 6 à 27... : des élargissements successifs

Initialement composée de 6 pays, l'Union européenne exerce un fort pouvoir d'attraction. On a assisté par la suite à plusieurs élargissements qui ont changé la dimension de l'Europe communautaire.

Les états membres :

1957 : **Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas** ;

1973 : adhésion du Danemark de la Grande-Bretagne, de l'**Irlande** ;

1981 : adhésion de la **Grèce** ;

1986 : adhésion de l'**Espagne et du Portugal** ;

1995 : adhésion de l'**Autriche, la Finlande**, la Norvège, la Suède ;

2004 : adhésion de **Chypre**, Estonie, Hongrie, Lettonie, **Malte**, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, **Slovénie** ;

2007 : adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

L'Europe compte aujourd'hui **27 membres dont 15 qui ont adopté l'euro** (en gras).
Malte et chypre ont adhéré à l'Euro le 1^{er} janvier 2008.

II. LA PLACE DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE MONDE

A. La démographie de l'union européenne

La population de l'UE est plus importante que celle des Etats-Unis ou du Japon mais elle représente une part décroissante de la population mondiale. Elle compte environ 460 millions d'habitants. Le taux de fécondité est insuffisant, moins de 1,7 enfant par femme. Globalement, le niveau de formation et de qualification au sein de l'Union Européenne est élevé.

Le nombre de personnes âgées augmente, 20 % de la population européenne a plus de 65 ans. Ce vieillissement démographique a des conséquences importantes, en particulier sur les dépenses publiques (protection sociale) et la productivité du travail (risque d'une population active insuffisante dans certains secteurs).

B. Les performances économiques et commerciales de l'union européenne

1. *Les performances économiques*

Le PIB de l'UE est supérieur à celui des Etats-Unis, mais le PIB par habitant reste inférieur à ce qu'il est aux Etats-Unis et au Japon, en raison de l'importance de la population européenne.

On note cependant des **disparités importantes** au sein de pays de l'Union.

2. *Les performances commerciales*

L'UE est la première puissance commerciale mondiale avec 45 % des exportations mondiales. Mais la **majeure partie (60 %) des échanges de l'Union est réalisée intrazone**. L'UE est très spécialisée (agroalimentaire, aéronautique) et le solde de ses transactions courantes est équilibré.

III. DU MARCHE COMMUN AU MARCHE UNIQUE

A. Le marché commun et la création d'une union douanière

Le traité de Rome, en instituant le marché commun entre les pays membres de la CEE a d'abord créé une union douanière entre ces pays, caractérisée par :

- la suppression des quotas et contingentements
- la suppression des droits de douane
- la mise en place d'un tarif extérieur commun

Dès 1959, les contingents limitant le volume des importations acceptées par les pays membres disparaissent.

La **mise en place effective de l'union douanière date de 1968**.

La mise en place de ces mesures a été progressive et les échanges entre pays de la communauté se sont fortement accrus.

B. La réalisation du marché unique : un espace économique sans frontières

1. Principes

Trente ans, après la signature du traité de Rome, le marché unique restait inachevé, en raison, en particulier du maintien de la part des états membres de pratiques protectionnistes (impositions de règles techniques particulières, de normes sanitaires,..).

L'acte unique (1986) a décidé de faire disparaître tout obstacle à la libre circulation des marchandises des services, des capitaux, des hommes pour réaliser à partir du **01 janvier 1993 un grand marché européen unique.**

Le marché unique repose donc sur la mise en œuvre de 4 libertés :

- **libre circulation des biens** : elle est réalisée par la suppression des barrières douanières, l'abandon des obstacles non tarifaires, l'harmonisation des normes avec le principe de reconnaissance mutuelle.
- **libre circulation des services** : un prestataire de services peut proposer des services dans les autres états à partir de son pays d'origine (**liberté de prestation**) ; il y a également **liberté d'établissement**, qui permet à une entreprise de l'Union Européenne de proposer des services aux conditions du pays d'accueil.
Exemple : opérateurs de téléphone
- **libre circulation des capitaux** : les différents capitaux peuvent circuler sans entrave. (crédits commerciaux, opérations sur titres, opérations sur le marché monétaire...). Elle a été réalisée le 01/07/1990.
- **libre circulation des personnes** : liberté de mobilité géographique et professionnelle, reconnaissance mutuelle des diplômes.

2. Les conséquences du marché unique pour l'économie nationale

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">▪ Par sa taille, le marché unique permet aux entreprises de réaliser des économies d'échelle (la taille du marché est plus importante et les échanges sont facilités)▪ La concurrence bénéficie au consommateur (prix, qualité, innovations des entreprises)	<ul style="list-style-type: none">▪ La hausse de la concurrence compromet la survie des entreprises les moins performantes.▪ Le marché unique favorise les politiques du moins disant fiscal et incite à la baisse des coûts salariaux :<ul style="list-style-type: none">→ délocalisations→ conséquences négatives pour l'emploi

3. Les imperfections du marché unique

L'absence d'harmonisation de la fiscalité

La fiscalité est très variable d'un pays à l'autre. Les taux de TVA sont très différents d'un pays à l'autre, les taux d'imposition sur les bénéfices diffèrent également (du simple au double).

Une harmonisation des fiscalités est nécessaire pour que la concurrence entre entreprises, surtout dans les régions frontalières, puisse s'exercer normalement au sein du grand marché européen.

Il y a un risque de dumping fiscal, certains pays proposant une fiscalité avantageuse juste pour attirer des entreprises sur le territoire national (en Estonie, le taux de l'impôt sur les bénéfices non distribués est de 0 % !!)

La difficile réalisation d'une Europe sociale :

Le coût de la main d'œuvre, les charges sociales sont très inégales d'un pays à l'autre.

De plus, le droit social accorde aux salariés des garanties et une protection très variable (durée du travail, protection sociale, salaire minimum).
Les entreprises sont alors tentées de délocaliser dans les pays qui proposent les conditions les plus avantageuses.

Ces disparités entre pays se sont en outre aggravées avec l'élargissement en 2004 puis 2007 de l'Union Européenne.

IV. L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE : LA MONNAIE UNIQUE

A. La mise en place de la monnaie unique

En 1992, le traité de Maastricht prévoit la réalisation d'une Union Economique et Monétaire. Ce traité a prévu le passage à la monnaie unique en trois étapes :

- Libre circulation des capitaux entre pays membres
- Coordination renforcée des politiques économiques d'ici fin 1998 pour éviter que les pays n'aient des indicateurs économiques trop divergents (par exemple en terme d'inflation ou de déficit budgétaire)
- Mise en circulation de la monnaie unique le 1^{er} janvier 1999.

Les conditions pour participer à la monnaie unique

Le traité de Maastricht impose aux pays de respecter les **critères de convergence** afin de pouvoir participer à la monnaie unique :

- L'inflation ne doit pas excéder de plus de 1,5 % la moyenne des trois Etats qui ont les taux les plus bas.
- Le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB.
- La dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB.
- Les taux d'intérêt à long terme ne doivent pas excéder de plus de 2 % la moyenne des trois Etats qui ont les taux le plus faibles.

Les étapes de la mise en place de la monnaie unique :

1998 : Sélection des pays respectant les critères de convergence.
Entrée en fonction de la BCE

1999 : Fixation des taux de conversion des monnaies nationales en euro
L'euro devient la monnaie unique dans 11 pays (monnaie scripturale uniquement)

2002 : Apparition des pièces et des billets en euros dans 12 pays : Autriche, Belgique, Allemagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal, Espagne et Grèce

B. Les conséquences de l'UEM sur les économies nationales

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">▪ L'Europe voit sa puissance renforcée. L'euro, monnaie internationale est susceptible de concurrencer le dollar.▪ L'Euro favorise les échanges commerciaux pour les entreprises. Les échanges ne sont plus soumis au risque de change (variation d'une monnaie par rapport à l'autre). Cela leur permet de réduire leurs coûts.▪ La comparaison des prix est facilitée pour le consommateur (permet de faire jouer la concurrence et de la renforcer)▪ L'activité économique doit être favorisée et donc la croissance et l'emploi.	<ul style="list-style-type: none">▪ Remise en cause des Etats en matière de politique économique (monétaire, budgétaire, change) → voir cours sur les politiques économiques▪ Politiques de rigueur mises en place pour respecter les critères de convergence du Pacte de Stabilité (risque déflationniste)▪ Le développement de la concurrence et la recherche de compétitivité entraînent des fermetures d'entreprises, des délocalisations, et des licenciements.

V. LES POLITIQUES COMMUNES DE L'UNION EUROPEENNE

A. La politique agricole commune (PAC)

La PAC a été mise en place en 1962. Elle constitue la plus ancienne et importante politique commune de l'Union Européenne dont les objectifs de départ étaient :

- assurer l'autosuffisance de la CEE,
- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie acceptable pour les agriculteurs européens.

La PAC repose sur trois principes :

- la **libre circulation des produits agricoles** entre les pays membres ;
- la **préférence communautaire** : priorité aux produits communautaires, soutien des exportations par des subventions si les prix européens dépassent les prix mondiaux
- l'**assurance d'un revenu minimum aux agriculteurs** par la détermination de prix uniques garantis.

Souvent critiquée en raison de son coût (la PAC absorbait jadis jusqu'à 70 % du budget communautaire) et la production d'excédents importants (montagnes de viande bovine ou surproduction de lait), la PAC a été réformée en 1992 et 1999 en cherchant à rapprocher son fonctionnement du marché en baissant les prix garantis (prix minimum que touchait l'agriculteur même s'il était supérieur à celui du marché) et en les remplaçant par des aides directes (aides proportionnelle à la superficie de l'exploitation).

La PAC est aujourd'hui remise en cause car elle engendre des disparités régionales toujours plus fortes et une concurrence déloyale envers les PED. (cf. : thème des négociations du cycle de Doha de l'OMC).

B. La politique de la concurrence

La libre concurrence est essentielle dans une économie de marché et dans le cadre d'un marché unique. Elle a notamment pour objectif de réduire les prix, d'améliorer la qualité et le choix du consommateur. C'est la **Commission européenne** qui est chargée de faire respecter cette libre concurrence au sein de l'Union européenne, notamment dans les domaines comme les ententes, abus de position dominante, concentrations ou aides accordées en Etats.

Les articles 85 et 86 du traité de Rome posent en effet, l'interdiction des ententes et abus de position dominante.

C. La politique industrielle

Tout en respectant le droit de la concurrence européen, la politique industrielle de l'Union s'étend à des mesures spécifiques en faveur de certains secteurs industriels.

L'union a été amenée à s'intéresser à quelques industries européennes en raison de leurs médiocres performances sur le marché mondial. Les politiques industrielles nationales ne sont plus en mesure de répondre aux défis de la concurrence qu'il s'agisse d'industries traditionnelles ou de haute technologie. La politique industrielle comporte plusieurs points : restructuration des industries anciennes, aides aux industries de pointe, orientation et spécialisation des firmes.

D. La politique sociale

L'Europe sociale désigne l'ensemble des politiques sociales de l'UE. Elles agissent par rapprochement des législations nationales des pays membres grâce à l'action communautaire. Elle traite de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale.

La politique sociale est progressivement devenue une composante importante du projet européen. Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a même fixé comme objectif le plein-emploi à l'horizon 2010 et la modernisation du modèle social européen.

Les réalisations de l'UE en matière d'Europe sociale concernent quatre grands domaines :

- **la libre circulation des travailleurs et la coordination des régimes de sécurité sociale** : tout ressortissant de l'UE a le droit de travailler, sans discrimination, dans un autre pays membre et d'y être socialement assuré ;
- **l'égalité des hommes et des femmes** : 5 directives ont été prises depuis 1975 pour garantir l'égalité de traitement au travail, de rémunération et de sécurité sociale ;
- **le droit du travail** : protection des droits individuels, collectifs et garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail ;
- **la lutte contre les discriminations.**

L'Europe sociale est néanmoins limitée par la volonté des États de rester maître de leur politique en matière de droit du travail et de fiscalité. **Elle nécessite une réelle coordination des Etats membres.**

E. La politique de l'environnement

Les autorités européennes sont à l'origine de nombreux textes juridiques visant à protéger l'environnement (exemple : directive obligeant les états membres à contrôler la teneur en plomb de l'eau potable, directive obligeant les états membres à prendre en charge le recyclage des déchets d'emballage, etc...).

D'autres politiques sectorielles sont mises en place : énergie, recherche, enseignement supérieur, commerce, etc...